

FICHE DE DONNEES DE SECURITE - Peggy Sage

Version 01 de 12/2008 -

Page 1 sur 6

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom: **DURCISSEUR POUR ONGLES**

Code du produit: **120 004 / 121 004**

Identification de la société/entreprise :

PEGGY SAGE

ZAC des Bordets – 295, rue des hérons cendrés – BP 84 - 74 133 BONNEVILLE Cedex

Tél +33 (0)4 50 97 43 50 Fax +33 (0)4 50 97 43 58

www.peggysage.com Contact : info@peggysage.com

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit est extrêmement inflammable

Le produit est irritant pour l'appareil respiratoire, les yeux et la peau

Inhalation : *possibilité se somnolence et vertiges ; Risque de problèmes respiratoires*

Contact avec la peau : *Rougeurs, douleurs. Certains composants peuvent donner une sécheresse de la peau*

Contact avec les yeux : *Rougeurs, larmes et trouble de la vision. Risque d'irritations*

Ingestion : *Risque pour la santé même en cas de petite quantité. Le produit ne doit pas être en contact avec des aliments.*

3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants	%	Index CEE	CAS N°	EINECS N°	Symbole	Phrase(s) R
Ethyl acetate	30 à 40%	607-022-00-5	141-78-6	205-500-4	Xi & F	11 36 66 67
Butyl acetate	20 à 30 %	607-025-00-1	123-86-4	204-668-1	/	10 66 67
Nitrocellulose	10 à 20 %	/	9004-70-0	263-069-9	Xi & F	11 36-67
Isopropyl alcohol (Propane-2-ol)	2 à 5 %	603-117-00-0	67-63-0	200-661-7	Xi & F	11 36 67

FICHE DE DONNEES DE SECURITE - Peggy Sage

Version 01 de 12/2008 -

Page 2 sur 6

4 - PREMIERS SECOURS

En cas de doute et si les symptômes persistent, consulter un médecin et lui montrer le produit ou la Fiche de Données de Sécurité. Ne jamais donner à boire ou manger à une personne inconsciente ou en train de le devenir.

Contact avec la peau : *Retirer les vêtements souillés, laver à l'eau et au savon, consulter un médecin si le trouble persiste.*

Contact avec les yeux : *Retirer les lentilles de contact en cas de port et rincer à l'eau tiède pendant 15 mn, consulter un médecin si le trouble persiste.*

Ingestion : *Se rincer la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.*

Inhalation : *retourner à l'air libre. Consulter un médecin si le trouble persiste.*

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Produit très inflammable

Méthode d'extinction : *Mousse, CO₂, poudre sèche. La mousse est recommandée. Ne pas utiliser l'eau.*

Moyens de lutte : *Arroser les containers avec de l'eau froide, éviter la formation de vapeurs qui sont explosives. Utiliser un appareil respiratoire et des vêtements appropriés.*

Eviter les sources de chaleurs, utiliser un équipement électrique protégé. Produit sensible aux décharges électrostatiques.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : *Evacuer le local. Stopper toutes les sources de chaleur ou d'étincelles. Ne laisser pénétrer que le personnel autorisé.*

Précautions pour la protection de l'environnement : *Ne pas laisser les détritres partir dans l'égout.*

Méthodes de nettoyage : *Recouvrir de produit absorbant et récupérer en container clos en évitant la formation de vapeurs. Incinérer dans une installation approuvée. Nettoyer la zone souillée au détergent, ne pas utiliser de solvant.*

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation : *Manipuler dans une zone propre et bien aérée.*

Equipements et procédures recommandés : *Porter des gants, des lunettes et un masque contre la poussière.*

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipements et procédures interdits : *Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.*

Stockage : *stocker dans le container d'origine dans la zone « Produit inflammable » Tenir éloigné des sources de chaleur ou d'étincelles. Les résidus secs restent inflammable (Nitrocellulose)*

FICHE DE DONNEES DE SECURITE - Peggy Sage

Version 01 de 12/2008 -

Page 3 sur 6

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique : *Assurer une bonne ventilation du local d'utilisation. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles*

Ventilation des locaux : *Manipuler dans un local bien aéré.*

Protection des mains : *Porter des gants* Protection des yeux et du visage : *Porter des lunettes. Eviter l'utilisation en cas de port de lentilles de contact Un lave -œil à proximité du lieu de travail est recommandé.*

Protection de la peau : *Utiliser des vêtements de travail, des gants et des lunettes de protection.*

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques

Valeurs d'exposition	TLV
Ethyl acetate	400 ppm
Butyl acetate	150 ppm
Isopropyl alcohol	5 mg/m ³

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : *Liquide visqueux de couleur Beige*

Odeur : *Solvant*

Température d'ébullition : *>77°C*

Point Eclair : *< 21°C*

Masse volumique : *0.95 à 1.05 g/cm³ à 20°C*

Solubilité : *Non miscible à l'eau*

Viscosité à 25°C (mPas) : *Variable*

Valeurs limites d'explosion % Vol	Inférieur	Supérieur
Ethyl acetate	2.1	11.5
Butyl acetate	1.2	7.5

FICHE DE DONNEES DE SECURITE - Peggy Sage

Version 01 de 12/2008 -

Page 4 sur 6

Isopropyl alcohol	2	12.7
-------------------	---	------

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

Conditions à éviter : *Les hautes températures, les sources de chaleur ou d'étincelles*

Matières à éviter : *Agents oxydants, les métaux alcalins, la fluorine, l'eau, l'air et la lumière.*

Produits de décomposition dangereux : *Dégagement de CO, CO² & NO²*

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets aigu de peau : *le contact prolongé peut induire de l'eczéma et une sécheresse*

Effets aigu des yeux : *Peut causer des irritations*

Effets aigu d'inhalation : *Peut causer des irritations*

Effets aigu d'Ingestion : *Peut cause des vomissements et une irritation du système digestif*

Des expositions à des valeurs supérieures à celles données au § 8 ou des expositions répétées à des valeurs inférieures peuvent être dommageables pour la santé. Risque d'irritation des muqueuses, du système respiratoire, de la peau et des yeux. Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des dermatites non allergiques. Un contact avec les yeux peut provoquer des irritations ou des lésions irréversibles.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Ecotoxicité : *le produit est toxique pour les poissons et le plancton. Risque d'explosion par les vapeurs sur-nageantes sur l'eau*

Ne pas laisser les résidus partir dans les égouts ou les cours d'eau

Ne pas stocker dans l'environnement mais en décharge autorisée.

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets: *Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.*

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

L'incinération par un organisme agréé est recommandée.

Emballages souillés: *Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.*

FICHE DE DONNEES DE SECURITE - Peggy Sage

Version 01 de 12/2008 -

Page 5 sur 6

Dispositions locales: La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 75/442/CEE, Directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux)

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Nom d'expédition : Matériel assimilable aux peintures.

Transport routier ADR : UN 1263 – Classe 3 – Groupe II – Etiquette : Flammable Liquid

Transport maritime IMDG : UN 1263 – Classe 3 – Groupe II – Etiquette : Flammable Liquid

Transport AERIEN IATA : UN 1263 – Classe 3 – Groupe II – Etiquette : Flammable Liquid

Flash point -4°C

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).



SYMBOLE :

F+ - Facilement inflammable

Xi : Irritant

PHRASE(S) RISQUE R :

R11- Facilement inflammable

R36 – Irritant pour les yeux

R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

PHRASE(S) PRUDENCE S

S9- Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé

FICHE DE DONNEES DE SECURITE - Peggy Sage

Version 01 de 12/2008 -

Page 6 sur 6

S16- Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer

S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste

S27- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé

S29- Ne pas jeter les résidus à l'égout

S33- Eviter l'accumulation des charges électrostatiques

S37/39- Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux / du visage

S43- En cas d'incendie, utiliser CO² ou Mousse. "Ne jamais utiliser d'eau"

S45- En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

REGLEMENTATION PARTICULIERE : NA

16 - AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.